



Compte-rendu analytique de la séance du Conseil municipal du lundi 08 mars 2021

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, le lundi 08 mars 2021, à 18h00, au Pôle Culturel et Associatif, sous la présidence de Monsieur Philippe FOLLET, Maire de Courtenay.

Lors de cette séance, le Conseil municipal a :

- **adopté** le Procès-verbal du Conseil municipal du lundi 25 janvier 2021, le Compte-rendu analytique ainsi que le Procès-verbal de la séance du jeudi 04 février 2021.
- **pris acte** du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2021, pour les budgets COMMUNE, EAU et ASSAINISSEMENT, tel qu'il a été présenté.
- **adopté** le montant des subventions à verser aux associations, au titre de l'année 2021, pour un crédit total de 41 100 € qui sera prévu au compte 6574, du budget primitif 2021 de la Commune.
- **accepté** le versement d'une subvention d'un montant total de 21 000 € à l'Association « Les Caducées du Gâtinais » et a **décidé** d'inscrire ces crédits à l'article 6745 du budget primitif 2021 de la Commune. Enfin, il a **autorisé** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.
- **accepté** le versement d'une subvention d'un montant total de 80 000 € au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), sur le budget annexe Foyer-logements 2021 (versée en deux fois 40 000,00 €). Il a également **décidé** d'inscrire ces crédits à l'article 657362 du budget primitif COMMUNE 2021 puis, enfin, **autorisé** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.
- **décidé** de créer un poste de Brigadier-Chef Principal à compter du 08 mars 2021 et de prévoir la rémunération correspondant au cadre d'emplois concerné et le déroulement de carrière de l'agent recruté. Il a également **précisé** que les crédits sont inscrits au chapitre 12 du budget de la Commune puis a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette création.
- **décidé** de créer 2 postes d'emplois permanents d'Assistants d'Enseignement Artistique Principal 1^{ère} classe, à temps complet, à raison de 20 heures hebdomadaires, à compter du 08 mars 2021, dans les conditions de rémunérations telles qu'elles ont été énumérées. Il a ensuite **précisé** que les crédits sont inscrits au chapitre 12 du budget de la Commune puis **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.
- **décidé** de créer un poste de Manager de Centre-ville sur le grade d'attaché territorial à compter du 08 mars 2021 pour une durée de 2 ans et de prévoir la rémunération correspondant au cadre d'emplois concerné et le déroulement de carrière de l'agent recruté. Il a également **précisé** que les crédits sont inscrits au chapitre 12 du budget de la Commune. Enfin, il a **autorisé** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette création.

- **décidé** d'allouer au Maire une indemnité brute mensuelle égale à 46,5 % de l'Indice Brut 1027, majorée de 15 % (pour chef-lieu de Canton), soit 2 079,85 € à compter du 08 mars 2021. Il a également **décidé** d'allouer aux 7 Adjointes au Maire une indemnité brute mensuelle égale à 18 % de l'Indice Brut 1027 majorée de 15% (pour chef-lieu de Canton), soit 805,10 € à compter du 08 mars 2021. Enfin, il a **décidé** d'allouer aux 6 Conseillers délégués une indemnité brute mensuelle égale à 6 % de l'Indice Brut 1015, soit 233,36 € à compter du 08 mars 2021.
- **autorisé** l'acquisition amiable des parcelles cadastrées AB-364, AB-365 et AB-366 pour une superficie totale de 9 490 m² appartenant à la SAS GEOTERRE et représentée par Monsieur Arnaud PAUTIGNY, Président, pour un montant total net vendeur de 94 900 euros TTC. Il a également **accepté** que tous les frais de notaire incombant à ce dossier soient à la charge de la Commune de Courtenay. Ainsi, il a **décidé** de mandater l'Office de Maîtres Carly SCHWARTZ et Ludovic BONELLE, Notaires (4 place d'Armes - 77300 FONTAINEBLEAU), pour procéder à toutes les démarches administratives nécessaires au dossier. Enfin il a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférent à ce dossier.
- **validé** les termes de la convention tripartite entre INFRACOS, SUEZ et la Commune concernant l'Installation, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques sur le site du château d'eau, situé ruelle des Punaises à Courtenay. Il a ensuite **autorisé** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document se rapportant au dossier.

Informations du Maire et questions diverses.

Fait à Courtenay, le 10 mars 2021
Le Maire,
Philippe FOLLET

